



Faites reconnaître
vos compétences

Eligible
CPF



CQP Assistant technicien de chantier

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

L'Assistant technicien de chantier est la courroie de transmission entre le chantier et son supérieur hiérarchique. Il assiste et participe aux différentes phases de la réalisation d'un chantier. Il est présent quotidiennement sur le terrain avec les différentes équipes.

Il s'appuie sur de bonnes compétences techniques liées aux différents métiers du chantier. En relation permanente avec sa hiérarchie, il applique et fait appliquer les règles de sécurité, il organise le travail défini par sa hiérarchie avec un lien très étroit avec l'ensemble des équipes du chantier.



Quelles compétences ?

- Participer à l'organisation d'un chantier à partir du dossier confié par sa hiérarchie ;
- Assister la gestion et le pilotage de l'exécution du chantier jusqu'à la réception ;
- Assurer la gestion de projet en relation avec les équipes et les autres acteurs du chantier.

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance) ;
- Par la voie de la VAE.

Comment accéder au CQP ? *

Le CQP Assistant technicien de chantier est accessible aux personnes ayant suivi la formation d'assistant technicien de chantier avec l'un de nos organismes de formation habilités et justifiant d'une certification professionnelle de niveau 3 et disposant d'une expérience professionnelle d'assistant de chantier de 1 an minimum.

* (hors vae)

Quel niveau ?

- Niveau D dans la convention collective Nationale des Etam du Bâtiment.
- Niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles inscrit à France Compétences sous le N° RNCP36718.

Pour aller plus loin



Vous souhaitez en savoir davantage ?
RDV sur le site de la FFB